

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130627-2013_B260-DE
Date de télétransmission : 08/07/2013
Date de réception préfecture : 08/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B260

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à l'exécution de travaux pour la création d'un itinéraire de transport en commun parallèle à la RD9 à Aix-en-Provence (n° 12M097 et 12M098)

Le 27 juin 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 juin 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Éguilles – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danièle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BOYER Michel – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri -

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles –

Monsieur Gérard BRAMOULLE donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_03

BUREAU DU 27 JUIN 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs à l'exécution de travaux pour la création d'un itinéraire de transport en commun parallèle à la Route Départementale n° 9 à Aix-en-Provence (n° 12M097 et 12M098)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique en matière de déplacements, la Communauté du Pays d'Aix va réaliser un itinéraire de transport en commun, parallèle à la RD9, qui permettra aux véhicules de transports collectifs d'éviter cet axe saturé notamment aux heures de pointe du soir.

Cet aménagement permettra notamment le cheminement du Bus à Haut Niveau de Service (Ligne A), qui reliera le pôle d'échanges de Plan d'Aillane à la Gare routière d'Aix centre.

Les marchés de travaux qui vous sont présentés pour la réalisation de cet itinéraire concernent deux lots, le lot 1, relatif à la voirie et à l'assainissement pluvial et le lot 2, relatif aux réseaux secs et à la signalisation et gestion du trafic.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

Les marchés faisant l'objet du présent rapport concernent l'exécution de travaux pour la création d'un itinéraire de transport en commun parallèle à la Route Départementale n° 9 à Aix-en-Provence.

Ces travaux comprennent :

- l'élargissement du chemin Guigou dans sa partie étroite pour permettre le passage des transports en commun et la création de bandes multifonctionnelles ;
- le traitement à feux tricolores du carrefour chemin Guigou - Chemin du Serre ;
- l'insertion des véhicules de transports en commun sur la RD9, gérée par un contrôle d'accès,
- la mise en place sur la RD9 d'une détection de saturation et d'une signalisation lumineuse.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Conformément à l'article 10 du Code des marchés publics, la consultation a fait l'objet d'un allotissement. Elle est décomposée en 2 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché, traité à prix global et forfaitaire révisable.

Lot n° 1 : Voirie - Assainissement Pluvial

Lot n° 2 : Réseaux secs – Signalisation et Gestion du Trafic

Délais d'exécution :

Lot n° 1 : le délai d'exécution des travaux est de 5 mois, période de préparation de 1 mois comprise.

Lot n° 2 : Le délai d'exécution des travaux est de 4 mois, période de préparation de 2 mois comprise.

Le montant estimatif est le suivant :

Lot n° 1 : 566.654,40 €HT

Lot n° 2 : 344.877,00 €HT

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans les journaux suivants, ainsi que sur le profil acheteur achatpublic.com :

JOUE :	03/04/2013	Le Moniteur :	05/04/2013
BOAMP :	04/04/2013	Plate-forme achatpublic :	29/03/2013

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.80
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.20.

La Commission d'Appel d'Offres, régulièrement réunie le 14 juin 2013, a décidé d'attribuer :

- le marché n° 12M097 (lot 1) relatif aux travaux de « Voirie - Assainissement Pluvial » à la société MALET pour un montant global et forfaitaire de 517.820,23 €HT ;
- le marché n°12M098 (lot 2), relatif aux travaux de « Réseaux secs – Signalisation et Gestion du Trafic » à la société CEGELEC pour un montant de 338.893,83 €HT.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 14 juin 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M097 relatif aux travaux de « Voirie - Assainissement Pluvial » à la société MALET pour un montant de 517.820,23 €HT et le marché n°12M098, relatif aux travaux de « Réseaux secs – Signalisation et Gestion du Trafic » à la société CEGELEC pour un montant de 338.893,83 €HT.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émanent à la section d'investissement du budget de la CPA- opération 665, nature 21728.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à l'exécution de travaux pour la création d'un itinéraire de transport en commun parallèle à la RD9 à Aix-en-Provence (n° 12M097 et 12M098)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maïse JOISSAINS MASINI



- 3 JUL. 2013